

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achampsic-
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 19 décembre 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE226987002

Conclure des ententes-cadres avec la firme Recyclage Notre-Dame inc. pour la fourniture de sites pour élimination ou la valorisation de résidus de balais des rues et de résidus de fonte des neiges, pour une durée de quarante-huit (48) mois, sans option de prolongation - Montant estimé de l'entente : 14 711 704,74 \$, taxes incluses (ententes-cadres : 12 792 786,73 \$ + variation des quantités 1 918 918,01 \$) - Appel d'offres public 22-19491 - (3 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Valérie Patreau
Vice-présidente

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE226987002

Conclure des ententes-cadres avec la firme Recyclage Notre-Dame inc. pour la fourniture de sites pour élimination ou la valorisation de résidus de balais des rues et de résidus de fonte des neiges, pour une durée de quarante-huit (48) mois, sans option de prolongation - Montant estimé de l'entente : 14 711 704,74 \$, taxes incluses (ententes-cadres : 12 792 786,73 \$ + variation des quantités 1 918 918,01 \$) - Appel d'offres public 22-19491 - (3 soumissionnaires)

À sa séance du 30 novembre 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes pour les lots 11, 12 et 14 :*
 - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*
 - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 7 décembre 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'approvisionnement ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat. Ils ont d'abord expliqué que les travaux de balayage et de nettoyage des rues ainsi que les opérations de nettoyage des dépôts à neige génèrent des matières résiduelles que la Ville doit gérer. Les huit ententes-cadres incluses dans ce contrat portent sur la mise en valeur ou l'élimination de ces déchets, conformément aux lois et règlements en vigueur au Québec.

Selon les invités, le marché de l'élimination des matières résiduelles est restreint, en raison notamment de la consolidation des fournisseurs. Pour ce faire, le Service de l'approvisionnement a divisé le contrat en lots, par zones géographiques, et il a établi la durée du contrat à 48 mois pour assurer l'approvisionnement de services. L'équipe a également privilégié la méthode d'adjudication qui tient compte à la fois du prix à la tonne métrique ainsi que l'ajustement de ce coût en fonction de la distance entre le lieu de livraison et le centroïde déterminé par lot, puisque la responsabilité du transport revient à la Ville.

Il a ensuite été question du processus d'appel d'offres, publié du 8 août 2022 au 15 septembre, soit une période de 38 jours. Sur les onze preneurs du cahier des charges, trois seulement ont déposé une soumission. La raison de désistement évoquée a été l'incapacité d'offrir le service requis. L'analyse des soumissions a révélé un écart de 13,5 % avec l'estimation. Les invités ont tenu à dire que le prix par tonne métrique était le même pour chacun des participants. Selon eux, cette hausse des prix sur le marché est attribuable à l'augmentation des frais de fonctionnement des sites de traitement, à la pénurie de main-d'œuvre, à l'inflation et à la forte demande. Malgré tout, la Ville bénéficierait d'un prix moyen d'environ 25 % inférieur à celui payé par certaines municipalités de la grande région de Montréal, ont tenu à préciser les responsables.

Enfin, le Service de l'approvisionnement a recommandé d'aller de l'avant avec ces huit ententes-cadres avec la firme Recyclage Notre-Dame inc., en soulignant que les quantités et le montant estimés sont fournis à titre indicatif seulement. Les achats seront effectués sur demande selon les besoins des arrondissements et du Service de la concertation des arrondissements.

Au terme de la présentation, les commissaires ont demandé des précisions sur les matières pouvant être revalorisées versus celles qui seront enfouies ainsi que sur les moyens de réemploi utilisés. Les responsables ont indiqué que certaines portions des résidus, non contaminés, sont nettoyées et utilisées pour le remblaiement par exemple. Il y a des matières qui sont recyclées et d'autres qui vont à l'enfouissement. Des clarifications ont aussi été demandées pour justifier l'écart de 13,5 % avec l'estimation. Pour préparer l'estimation, les invités ont mentionné s'être basés sur les conditions du marché à ce moment. Entre-temps toutefois, l'inflation a fait grimper les coûts, dont celui des équipements et du carburant. Les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes pour les lots 11, 12 et 14 :*

- *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*
- *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE226987002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.